

# Conditions générales relatives à l'accès enregistré à VZ Portail financier



Les présentes conditions générales relatives à l'accès enregistré à VZ Portail financier (ci-après « CG VZ Portail financier ») régissent la relation entre le client et VZ Banque de dépôt SA (ci-après « banque ») concernant l'accès enregistré à VZ Portail financier et s'appliquent en plus des conditions générales de VZ. L'utilisateur de VZ Portail financier est soit le client lui-même, soit une personne disposant des droits d'accès légitimée par celui-ci (ci-après conjointement « utilisateur »).

Des conditions d'utilisation spécifiques peuvent en outre s'appliquer à certains services de VZ Portail financier. Elles doivent être acceptées avant l'utilisation du service en question (peut également se faire par voie électronique).

## 1. Offre de services

La banque se réserve le droit de modifier l'offre de services en tout temps et sans avertissement préalable.

## 2. Coûts et frais

L'utilisation de VZ Portail financier est gratuite. Pour tous les autres services, les conditions convenues séparément avec le groupe VZ (sociétés suisses du groupe VZ Holding SA) et ses sociétés liées (ci-après collectivement « VZ ») s'appliquent.

## 3. Accès enregistré à VZ Portail financier

L'accès enregistré à VZ Portail financier se fait par Internet. L'accès enregistré à VZ Portail financier est accordé aux personnes qui s'identifient en saisissant leurs éléments de légitimation.

Par éléments de légitimation, la banque entend

- a) le numéro de contrat
- b) le mot de passe personnel, choisi librement (des chiffres, des lettres, des caractères spéciaux ou une combinaison des éléments cités)
- c) les chiffres de légitimation adéquats selon la procédure de login, p. ex. au moyen de PushTAN, FotoTAN ou du mTAN envoyé par SMS par la banque.

Le type et le fonctionnement des éléments de légitimation applicables sont définis dans les instructions que la banque met à disposition de l'utilisateur lorsqu'elle lui fournit les éléments de légitimation. La banque se réserve le droit d'échanger ou d'adapter à tout moment les éléments de légitimation.

Lors de l'utilisation des services via VZ Portail financier, la légitimation de l'utilisateur n'est pas vérifiée sur la base d'une signature ou d'une pièce d'identité. Le système vérifie la légitimation sur la base des éléments de légitimation au moyen des outils techniques mis en place (autolégitimation).

VZ considère comme correctement légitimée toute personne qui se légitime au moyen des éléments de légitimation, et ce même en cas d'utilisation frauduleuse ou abusive des éléments de légitimation. Toutes les opérations effectuées sur la base du contrôle de légitimation mentionné ci-dessus relèvent du domaine de responsabilité du client. Celui-ci reconnaît en particulier sans réserve toutes les transactions effectuées via VZ Portail financier avec les éléments de légitimation. En outre, toutes les instructions, tous les ordres et toutes les communications qui parviennent à VZ de cette manière sont également réputés être saisis et autorisés par le client.

## 4. Confirmation de transaction

Si, pour des raisons de sécurité, la banque exige une légitimation supplémentaire de certains ordres (ci-après « confirmation de transaction »), il convient d'utiliser les mêmes éléments de légitimation. Aucune transaction ne sera déclenchée avant que tous éléments de légitimation requis n'aient été saisis.

VZ a le droit, en tout temps et sans indication de motifs, de refuser de transmettre des renseignements, de refuser des instructions, des ordres et des communications via VZ Portail financier et d'exiger de l'utilisateur qu'il se légitime d'une autre manière (p. ex. par signature ou en se présentant personnellement).

## 5. Blocage

L'utilisateur peut bloquer lui-même son accès enregistré à VZ Portail financier, en introduisant à plusieurs reprises des éléments de légitimation erronés jusqu'à ce que le système signale le blocage. Il peut également ordonner le blocage depuis son profil, dans la zone d'identification de VZ Portail financier. L'accès enregistré à VZ Portail financier est automatiquement bloqué si l'utilisateur ne s'est pas connecté pendant 400 jours. L'utilisateur peut en outre demander le blocage à la banque durant les heures d'ouverture habituelles. De son côté, la banque est à tout moment autorisée à bloquer, sans indication de motifs, entièrement ou partiellement, l'accès enregistré de l'utilisateur à VZ Portail financier.



## 6. Ordres de virement et de bourse

Les ordres et leur traitement ne sont parfois pas exécutés directement, ni 24h / 24. Les ordres de bourse dépendent notamment des jours et des heures de négoce de la place boursière concernée, des règlements en matière de jours fériés et d'heures de travail ou d'autres prescriptions locales et conditions des sites de traitement concernés.

Les transactions ne peuvent être déclenchées que si la confirmation de transaction éventuellement exigée par la banque lui est parvenue. La banque est autorisée à refuser ou à annuler des ordres de l'utilisateur – et en particulier des ordres de bourse – s'ils ne sont pas conformes aux normes applicables à l'opération et / ou à la place boursière en question.

## 7. Envoi électronique de justificatifs

Sans instructions contraires, VZ charge les justificatifs, les documents et la correspondance du client (ci-après collectivement « justificatifs ») sous format électronique sur VZ Portail financier. Les justificatifs mis électroniquement à disposition sur VZ Portail financier sont réputés envoyés en bonne et due forme par VZ. À partir de ce moment, les éventuels délais, notamment le délai de réclamation du client, commencent à courir. Il incombe au client de télécharger à temps ses justificatifs sur VZ Portail financier et de les conserver. Les justificatifs figurant sur VZ Portail financier sont disponibles pendant 400 jours au moins et sont ensuite effacés. Un nouvel envoi électronique des justificatifs après leur suppression n'est plus possible. Des copies des justificatifs peuvent toutefois être demandées ultérieurement à VZ sous format papier. Les frais afférents sont à la charge du client conformément aux règlements des frais correspondants de VZ. Le client et VZ peuvent suspendre l'envoi électronique de justificatifs en tout temps, par écrit et sans indication de motifs. À partir de ce moment, tous les justificatifs seront envoyés conformément aux instructions d'envoi déposées auprès de VZ.

## 8. Obligations de diligence de l'utilisateur

L'utilisateur est dans l'obligation de tenir secrets les éléments de légitimation et de les protéger contre toute utilisation abusive par des tiers non autorisés. L'utilisateur est tenu de changer le premier mot de passe qui lui est transmis par VZ immédiatement après sa réception. Le mot de passe ne doit pas comporter de données évidentes et facilement déductibles (dates de naissance, numéros de téléphone, numéros d'immatriculation, etc.). Après sa modification, le mot de passe ne doit pas être enregistré ou stocké sans protection sur le terminal de l'utilisateur (p. ex. un ordinateur ou un téléphone portable) ou être divulgué à des tiers non autorisés. Il convient de ne pas donner suite aux e-mails, SMS et autres communications qui proviennent en apparence de VZ et demandent la divulgation des éléments de légitimation (p. ex. par la saisie du numéro de contrat, du mot de passe ou des chiffres de légitimation sur des sites Internet ouverts à partir de liens). VZ doit immédiatement en être informée.

Si l'utilisateur craint que des tiers non autorisés aient eu connaissance des éléments de légitimation, il doit immédiatement bloquer l'accès enregistré à VZ Portail financier en application du chiffre 5 « Blocage » des présentes CG VZ Portail financier. Le cas échéant, le client doit demander de nouveaux éléments de légitimation à la banque.

L'utilisateur est tenu de prendre les mesures de sécurité nécessaires et appropriées afin de protéger son propre système informatique, en particulier contre une manipulation non autorisée par des tiers et contre les virus informatiques. Le système d'exploitation et le navigateur doivent notamment être tenus à jour ; en d'autres termes, les correctifs de sécurité (patches) proposés et recommandés par les fournisseurs doivent être installés par l'utilisateur. Il appartient à l'utilisateur de s'informer sur les mesures de sécurité requises qui correspondent à l'état actuel de la technique.

## 9. Risques liés à la transmission de données via Internet et le réseau de radiocommunication public

Les données reçues et envoyées par VZ via VZ Portail financier sont cryptées dans la mesure où la procédure technique applicable le permet. Le destinataire, l'expéditeur ainsi que le texte du SMS ne sont toutefois pas cryptés. L'utilisateur reconnaît qu'Internet et le réseau de radiocommunication public sont des réseaux mondiaux, ouverts et, en principe, accessibles à tous, et que les transactions commerciales entre l'utilisateur et VZ s'effectuent via des équipements publics qui ne sont pas spécialement protégés. Les données à transmettre via Internet peuvent quitter de manière imprévisible le territoire de la Suisse, et ce quand bien même les systèmes informatiques de l'expéditeur et du destinataire se trouvent en Suisse. Etant donné que l'expéditeur et le destinataire ne sont pas cryptés sur VZ Portail financier, il est possible que les données correspondantes soient lues par des tiers non autorisés. Par conséquent, des tiers non autorisés peuvent, tant en Suisse qu'à l'étranger, tirer des conclusions sur une relation d'affaires qui lie VZ et l'utilisateur.

## 10. Droit étranger, secret d'affaires et protection des données

L'utilisation de VZ Portail financier depuis l'étranger peut, dans certaines circonstances, enfreindre les règles du droit étranger. Il appartient à l'utilisateur de s'informer à ce sujet. Le client prend acte que les données parvenant à l'étranger ne jouissent plus de la protection selon le droit suisse.

## 11. Obligations de diligence de VZ

VZ fait preuve de la diligence usuelle dans le cadre de l'accès enregistré à VZ Portail financier et de l'exploitation de son centre de calcul. Tant que VZ fait preuve de la diligence usuelle, elle n'assume aucune garantie quant à un accès sans panne et ininterrompu aux services de VZ Portail financier. Les interruptions d'exploitation à des fins de maintenance ainsi qu'à des fins d'extension ou d'adaptation du système ainsi que les interruptions d'exploitation en cas de dangers suspectés ou constatés pour la sécurité de



l'exploitation restent expressément réservées. Les interruptions d'exploitation prévisibles doivent, dans la mesure du possible, être annoncées à l'avance sur la page d'accueil de VZ Portail financier. En cas de panne, d'interruption ou de blocage de l'accès enregistré à VZ Portail financier, l'utilisateur doit contacter VZ via un autre canal pour transmettre les instructions, ordres et communications.

VZ décline toute responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des données et informations enregistrées sur VZ Portail financier. En particulier, les indications concernant l'état de la fortune (solde, extraits, transactions, analyses, etc.) ainsi que les informations accessibles de manière générale telles que les cours de la bourse et des devises sont considérées comme provisoires et non contraignantes. Les données et les informations contenues dans les services ne constituent pas des offres fermes, à moins qu'elles ne soient expressément caractérisées comme telles.

## 12. Responsabilité

VZ répare le dommage occasionné en cas de violation de son obligation de diligence. Si les deux parties ont rempli leur obligation de diligence ou si un manquement ne peut être clairement attribué à l'une d'entre elles, la responsabilité incombe au partenaire contractuel dans la sphère d'influence duquel la fraude ou l'abus a eu lieu. VZ peut informer l'utilisateur séparément quant à des obligations de diligence particulières.

## 13. Fin de l'autorisation d'accès

Le client et la banque peuvent résilier à tout moment l'autorisation d'accès à VZ Portail financier par écrit, avec effet immédiat. L'autorisation d'accès ne s'éteint pas en cas d'incapacité civile, de faillite, de déclaration d'absence ou de décès du client.

## 14. Modifications

Le client accepte que la banque puisse modifier en tout temps unilatéralement les présentes CG VZ Portail financier ainsi que les conditions particulières d'utilisation, et ce de manière contraignante pour lui. La banque publie de manière appropriée les CG VZ Portail financier en vigueur ; le client peut se les procurer en tout temps auprès de VZ.

## 15. Droit applicable et for

L'ensemble des relations entre l'utilisateur et la banque sont exclusivement soumises au droit suisse, à l'exclusion des dispositions du droit international privé et des autres règles de conflits de lois. Le **lieu d'exécution et le for** pour tout litige sont **exclusivement au siège de la banque**, à moins qu'une disposition légale impérative ne prévoie autre chose. Pour les clients domiciliés à l'étranger, le **siège de la banque** est également le **for de poursuite**. La banque est également habilitée à faire valoir ses droits au domicile du client ou auprès de tout autre tribunal compétent.

